

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 15 janvier 2014 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 0012**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 15 janvier 2014 en y retirant les articles 20.005, 20.013 et 20.016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 0013**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE14 0014**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE14 0015**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE14 0016**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire et d'une nouvelle voie publique en piste cyclable dans le prolongement de la rue Saint-Viateur Est, de l'avenue De Gaspé à l'avenue Henri-Julien. - Projet Saint-Viateur Est phase 3;

- 2- de mandater la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement pour la production des plans et devis, le suivi du processus de gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1134175002

---

#### **CE14 0017**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ne pas donner suite aux appels d'offres publics 235401 pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-œuvre du jardin de pluie (lot 6A) (CE12 2071) et 235402 pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C) (CE12 1056), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen;
- 2- d'autoriser le lancement de deux nouveaux appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-œuvre du jardin de pluie (lot 6A) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134123006

---

#### **CE14 0018**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande d'ensembles de sous-vêtements d'hiver pour les pompiers de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Guillemot International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13099 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1136135010

---

**CE14 0019**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, à compter de la date d'émission, pour la fourniture sur demande de diverses pièces d'égout et d'aqueduc;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes d'articles, les ententes-cadres pour la fourniture de diverses pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13047 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Groupe d'articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	1	88 371,71\$
Wolseley Canada inc.	2	435 949,60\$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	4	39 703,69\$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - de conclure 1 entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, à compter de la date d'émission, pour la fourniture sur demande de diverses pièces d'égout et d'aqueduc;
- 5 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 3, l'entente-cadre pour la fourniture de diverses pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13047 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u>Groupe d'articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	3	651 058,54\$

- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1135318001

**CE14 0020**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes, pour une période de 36 mois, les contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et grand ménage des casernes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12944;

<u>Firmes</u>	<u>Groupes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Groupe A	429 365,01 \$
Centre de transition le Sextant (OBNL)	Groupe B	240 036,85 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1130077001

---

#### **CE14 0021**

Vu la résolution CA13 26 0353 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 27 novembre 2013;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 090 000 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs de la rue Fullum, entre les rues Dandurand et Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 058 400 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV13-05067-OP ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1132913042

---

#### **CE14 0022**

Vu la résolution CA13 22 0490 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 décembre 2013;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 823 317,16 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - de choisir l'option d'aménagement des abords de la station de métro Monk comprenant les trottoirs en pavés unis (option A);
- 3 - d'accorder à LA Hébert Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 767 958 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211308;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1136446001

---

**CE14 0023**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'addenda no 1 afin de modifier l'échéancier des travaux et les conditions de paiement du contrat octroyé à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) pour la réfection des dalles des galeries 6 et 7 de l'usine de production d'eau potable Atwater (CE13 1134).

Adopté à l'unanimité.

20.009 1135879003

---

**CE14 0024**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 169 312,50 \$, taxes incluses, pour la modernisation des contrôles des six groupes électrogènes de 3,1 MVA de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à LML Électrique (1995) Ltée (CG10 0360), majorant ainsi le montant maximal total du contrat de 1 398 328,01 \$ à 1 567 640,51 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1133334025

---

**CE14 0025**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 75 743,40 \$ taxes incluses, pour la reconstruction de sa conduite principale de gaz sous le pont ferroviaire du boulevard Décarie, entre le boulevard De Maisonneuve et l'avenue Crowley, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1136477002

---

**CE14 0026**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 \$, taxes incluses, et de ratifier la dépense de 22 420,13 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2011 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 \$ à 1 761 667,74 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1133592008

---

**CE14 0027**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville;
- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1130280001

---

**CE14 0028**

La conseillère Monique Vallée déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la résolution CA13 08 0629 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 1er octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal :

- constitue une servitude sur le lot 4 937 025 du cadastre du Québec pour l'installation et l'entretien d'un égout faisant l'objet de l'article 2.03 du projet d'acte; et

- échange avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys les terrains faisant l'objet du Chapitre III du projet d'acte, soit les lots 3 982 793 et les lots 4 967 307 du cadastre du Québec aux termes et conditions qui y sont décrits;

le tout consenti sans soulte, tel qu'entendu dans la lettre d'intention approuvée préalablement entre les parties et conformément au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1112431003

---

#### **CE14 0029**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer comme domaine public et de retirer du registre tenu à cette fin toute emprise de rue contenue dans le lot 5 210 742 qui est identifiée par les lettres ABCDJHGA (article 1) sur le plan N-74 Saint-Henri, préparé par madame Noémie Plante, arpenteure-géomètre, le 28 mars 2013, minute 96, selon le dossier 21194-1 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville du Service des infrastructures, transport et environnement;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Centre de Gestion Communautaire du Sud-Ouest, à des fins de construction résidentielle, un terrain vague d'une superficie de 421,4 mètres carrés, situé entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord de la rue Notre-Dame Ouest, constitué du lot 5 210 742 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour la somme de 28 334 \$ plus les taxes applicables;
- 3 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que le Centre de Gestion Communautaire du Sud-Ouest démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1130634003

---

#### **CE14 0030**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Un toit en ville un terrain vague d'une superficie d'environ 438 mètres carrés, localisé du côté ouest de la rue de Bullion et au sud de la rue Sainte-Catherine, constitué du lot 2 160 697 du cadastre du Québec, pour la somme de 117 757,25 \$ plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que ledit organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1130634007

---



**CE14 0031**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier maximal de 121 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise sur le lot 2 215 220 du cadastre du Québec, situé au coin nord-est du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1130627001

---

**CE14 0032**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1130634010

---

**CE14 0033**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$ et un soutien en biens et services totalisant 102 825 \$, soit un montant annuel de 34 275 \$ pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia inc.;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1131543003

---

**CE14 0034**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur de la Direction des Stratégies et transactions immobilières ou son représentant autorisé à émettre une procuration, pour et au nom de la Ville, à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin d'effectuer des travaux sur l'immeuble situé au 6510-70 avenue Victoria « Habitation Plamondon » dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1136337001

---

**CE14 0035**

Il est

RÉSOLU :

de nommer, sous réserve de la décision du conseil municipal de l'adhésion et du paiement de la cotisation de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2014, les représentants suivants de la Ville aux différentes instances de l'UMQ :

Au conseil d'administration :

- M. Denis Coderre;
- M. Lionel Perez;
- Mme Anie Samson.

Au comité exécutif :

- M. Denis Coderre;
- M. Lionel Perez;
- Mme Anie Samson, à titre de substitut.

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2014 à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 408 452,14 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1134784004

---

**CE14 0036**

Vu la résolution CA13 26 0429 du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en date du 9 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer deux représentants élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit madame Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux-Rosemont, en remplacement de monsieur François William Croteau, maire de l'arrondissement, et, monsieur Marc-André Gadoury, conseiller du district d'Étienne-Desmarreau, au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont–Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1130963104

---

**CE14 0037**

Vu la résolution CA13 12279 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prolonger le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 15 novembre 2013 au 2 février 2014;
- 2- de reconduire le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 3 février 2014 au 2 février 2016;
- 3- de nommer M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires, et ce, en remplacement de M. Alain Dulong, pour la période du 26 septembre 2013 au mois de juin 2014 (siège pair).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1136251006

---

**CE14 0038**

Vu la résolution CA13 210439 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, ainsi que madame Francine Lefebvre à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1132678019

---

**CE14 0039**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- de désigner M. Pierre Gauthier à titre de vice-président du Conseil du patrimoine pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2015;
- de désigner M. Pierre Corriveau à titre de vice-président du Comité Jacques-Viger pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1130382004

---

**CE14 0040**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et ce en concertation avec le Bureau du taxi de Montréal et de prévoir le dépôt du rapport de consultation au conseil d'agglomération au plus tard le 19 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143570001

---

**CE14 0041**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 931,30 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 16 et 17 janvier 2014, à Windsor (Ontario), afin de participer à la rencontre biannuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144302001

---

**CE14 0042**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 468,36 \$ relative au déplacement à Québec de MM. Denis Coderre, maire de Montréal et Pierre Desrochers, président du comité exécutif, les 20 et 21 janvier 2014, afin d'assister à une séance de travail organisée par la Régie des rentes du Québec dans le cadre de la réforme des systèmes de retraite;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1144310001

---

**CE14 0043**

Vu la résolution CA13 08 0794 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (1279) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1133950058

---

**CE14 0044**

Vu la résolution CA13 27 0385 du conseil d'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1130603015

---

**CE14 0045**

Vu la résolution CA13 14 0437 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1134992024

---

**CE14 0046**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer «rue Pierre-Marc-Masson» le prolongement de rue situé au nord-ouest de la rue Louise-Bizard, constitué des lots 5 119 092 et 5 118 850 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1134521019

---

**CE14 0047**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place Pierre-Falardeau » la voie publique tenant à la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La partie carrossable de cette place est constituée du lot 4 567 477 tandis que la partie centrale (terre-plein) est constituée du lot 4 828 578 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134521018

---

**CE14 0048**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

de nommer « parc Lhasa-De Sela » le parc situé entre les rues Saint-Urbain et Clark, au sud de l'avenue Van Horne, constitué des lots 1 866 895, 2 135 971 et 1 866 868 du cadastre du Québec, à la limite de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1134521016

---

**CE14 0049**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer plusieurs parcs et prolongements de voies publiques dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent de l'arrondissement de Saint-Laurent à savoir :

- « le prolongement de la rue Marette », située au sud du boulevard Henri-Bourassa Ouest, constituée du lot 4 861 429 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue Vittorio-Fiorucci », située au sud du boulevard Henri-Bourassa Ouest, constituée du lot 4 861 431 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue des Outardes », située au sud du prolongement de la rue Vittorio-Fiorucci, constituée du lot 4 861 428 du cadastre du Québec;
- « la place Emma-Gendron », située au sud du prolongement de la rue des Outardes, constituée du lot 4 861 426 du cadastre du Québec;
- « la place Claire-Oderra », située au sud du prolongement de la rue des Outardes, constituée du lot 4 861 427 du cadastre du Québec;
- « le parc Henri-Thomas-Scott », situé à l'ouest de la rue des Outardes, constitué du lot 4 450 620 du cadastre du Québec;
- « le parc Jerry-Shears », situé au nord de la place James Huston, constitué du lot 2 950 959 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1134521020

---

**CE14 0050**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer plusieurs espaces publics et prolongements de voies publiques dans le secteur de Bois-Franc de l'arrondissement de Saint-Laurent à savoir :

- « le prolongement de la rue des Équinoxes », située entre la rue du Borée et le prolongement de la rue des Montérégiennes qui entoure le nouveau square du Nordet, constituée du lot 5 238 561 et d'une partie du lot 5 238 560 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue des Montérégiennes », située au nord-ouest de l'extrémité nord-est de la rue du Borée jusqu'au prolongement de la rue des Équinoxes, constituée d'une partie du lot 5 238 560 du cadastre du Québec;
- « le square du Nordet », situé au centre des différentes parties du prolongement de la rue des Équinoxes, constitué du lot 5 238 562 du cadastre du Québec;
- « le parc du Zéphir », situé entre l'extrémité ouest de la rue des Équinoxes et le boulevard Cavendish, constitué des lots 4 498 840 et 5 096 605 du cadastre du Québec;
- « le square du Solstice », bordé sur trois côtés par la rue des Équinoxes et sur son côté sud-est par la rue des Migrations, constitué du lot 4 234 196 du cadastre du Québec;
- « le square de la Sterne-Arctique », bordé du côté nord par la rue de l'Envol, de part et d'autre par la rue des Outardes et du côté sud par la rue de l'Équateur, constitué d'une partie du lot 3 906 612 du cadastre du Québec;
- « le square Boréal », bordé du côté nord-ouest par la rue des Équinoxes et sur ses trois autres côtés par la rue des Hémisphères, constitué du le lot 4 188 199 du cadastre du Québec;
- « le square Vivaldi », situé au nord-est de la rue Modigliani et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Écu, constitué du lot 3 553 555 du cadastre du Québec;
- « le square Magellan », situé au sud-ouest de la rue de l'Équateur et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Écu, constitué du lot 3 106 705 du cadastre du Québec;
- « le square Jean-Rostand », situé dans l'axe nord-ouest de la rue de la Baltique et bordé sur tous ses côtés par la rue de Chamonix, constitué du lot 1 653 800 du cadastre du Québec;
- « la place de Canadair », située dans le terre-plein du boulevard Poirier, entre la rue des Harfangs et l'avenue Ernest-Hemingway, constituée des lots 1 164 722, 1 164 673, 1 164 672, 1 498 356 et 2 401 856, du cadastre du Québec;
- « le square Gauguin », situé dans l'axe de la rue du Pirée et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Acajou, constitué du lot 1 164 763 du cadastre du Québec;
- « le parc du Bois-Franc » formé de deux parties distinctes. La partie ouest est bordée des rues Modigliani, des Outardes de l'Équateur et des Andes, constituée du lot 4 412 116 du cadastre du Québec et la partie est bordée des rues de l'Équateur, du Chinook, des Montérégiennes, des Pyrénées et Étienne-Montgolfier, constituée des lots 4 900 600, 4 900 602, 4 803 495 (bassin) et 4 900 601 (bassin) du cadastre du Québec;
- « le square du Petit-Prince », bordé par le boulevard Alexis-Nihon, la rue des Appalaches, la rue de Cognac et l'avenue De Saint-Exupéry, constitué du lot 2 482 803 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1134521022

---

#### **CE14 0051**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer dans l'arrondissement de Saint-Laurent :

- le « parc Aimé-Caron », actuellement connu sous le nom usuel de « parc Caron », bordé au sud-est par la rue Muir et au sud-ouest par le boulevard Montpellier, constitué du lot 2 189 457 du cadastre du Québec;



- le « parc Ronald-Moreau », bordé au sud par le boulevard Dr.-Frederik-Philips, à l'est par la rue O'Grady et au nord-ouest par la rue Maheu, constitué du lot 1 236 269 du cadastre du Québec;
- le « parc Urgel-Archambault », bordé du côté est par l'avenue Marie-Curie et séparé en son centre par la rue Frederick-Banting, constitué des lots 2 483 198 et 1 163 781 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1134521023

---

**CE14 0052**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le règlement intitulé « Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » afin d'autoriser le directeur général à effectuer les virements de crédits découlant d'une modification au règlement établissant les services;
- 2- sous réserve de l'approbation par le conseil municipal du « Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) », de mandater le futur Directeur de service - performance organisationnelle afin qu'il recommande la structure et qu'il définisse les rôles et responsabilités qui seront dévolus au nouveau service;

de recommander au conseil municipal :

- 3- de créer le Service de la performance organisationnelle et le poste de Directeur de service et d'autoriser son comblement;
- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les services (12-015) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1140395001

*Règlement RCE 14-001*

---

**CE14 0053**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1133751024

---

**Levée de la séance à 11 h 30.**

70.001

---

Les résolutions CE14 0012 à CE14 0053 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre D Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville